



**Par courrier du 9 mars 2016**, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Charente a souhaité répondre à l'interpellation du Comité sous le titre *"Mon sieur le Président, vous n'êtes pas propriétaire du site, vous êtes le gérant d'un bien public..."* exprimé dans sa lettre d'information n° 69 de février 2016.

Voici sa réponse :

Â

Â

*Les anciennes charpentes stockées afin d'être réutilisées?*

"Dans votre lettre n° 69, votre comité critique plusieurs aspects de la gestion départementale de Cassinomagus et notamment ma gouvernance et il m'apparaît important de vous éclairer à ce titre.

Les thermes de Chassenon ont été fermés à l'automne 2014 pour permettre les travaux de la grande toiture et ne devaient rouvrir qu'en 2017. La nouvelle majorité départementale a décidé de stopper ces travaux, trop coûteux, et de rouvrir à la visite la totalité du site au plus vite. En effet, le site est resté ouvert, comme prévu, en 2015, mais les visiteurs ne pouvaient pas voir les thermes.

Je souhaite que Cassinomagus serve, non seulement à l'éveil culturel et patrimonial de nos concitoyens, mais aussi à l'animation locale. C'est dans cet esprit que j'ai consulté les collectivités susceptibles d'être intéressées par la gestion de Chassenon auprès du Département. Ces partenaires potentiels m'ont fait savoir récemment qu'ils ne souhaitaient pas reprendre à leur compte cette gestion. Nous avons donc prévu de l'assurer en régie et d'ouvrir le site complet dès cet été.

La comparaison que vous faites des coûts de gestion programmés pour 2016 avec ceux de 2007 me laisse penser que vous sous-estimez les améliorations apportées depuis cette date et dont profitent tous les visiteurs.

Enfin, la commission dévaluation, dont vous critiquez la composition, a été demandée par les élus départementaux et est régie par des textes précis. Elle a pour but de garantir la totale transparence de la gestion du chantier initial et de la reprise de l'exploitation. J'espère que ces éléments vous permettront d'informer complètement vos lecteurs".

**Présent à l'Assemblée Générale des Amis de Chassenon**, le 12 mars 2016, Monsieur le Président du Département a réaffirmé la teneur du précédent courrier et précisé les informations suivantes : il souhaite bâtir un projet pour permettre l'ouverture à un public plus large et **le site sera ouvert en**

**juillet-août de cette année**

en visites accompagnées chaque fois que les conditions de sécurité le permettront. Des conclusions lui seront communiquées vers le 10 avril sur la réutilisation des vieilles toitures.

**Nous attendons donc avec impatience les premières actions pour la réhabilitation du site et lui rendre sa légitime notoriété.**